



# AQSBI!

Association de Quartier - Serrières bouge!

---

## Comment adhérer à l'AQSBI!

### Vous êtes toutes et tous les bienvenus !

Tout habitant, toute entreprise, toute association établi à Serrières et/ou qui aime ce quartier peut adhérer à l'association.

<b>Cotisation annuelle:</b>	CHF 10.-/étudiant, AVS/AI CHF 20.-/membre individuel, couple CHF 30.-/famille, entreprise, association CHF 100.-/membre soutien
<b>Compte:</b>	CCP 17 – 73 15 44 – 1 (si possible par versement électronique)
<b>Indiquer:</b>	Nom complet (aussi des enfants) Adresse Téléphone, portable E-mail (pour pouvoir vous informer facilement)

## Questions?

Secrétariat AQSBI!, Justice 18, 2000 Neuchâtel, 032 731 72 31  
[info@aqsb.ch](mailto:info@aqsb.ch) / [www.aqsb.ch](http://www.aqsb.ch)

### Extrait des statuts (article 5):

*Cotisations:* Les membres paient une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'Assemblée générale sur proposition du Comité. Elle est due au 31 janvier ou 30 jours après leur adhésion. Exceptionnellement, le comité peut exempter des personnes désireuses d'adhérer.

*Responsabilité:* Les engagements de l'association ne sont garantis que par ses avoirs, sans responsabilité personnelle de ses membres.

*Démission* Tout membre peut démissionner en tout temps moyennant avis écrit au comité.

*Exclusion* Un membre peut être exclu sans indication de motif sur décision des 2/3 des membres de l'AQSBI! présents lors d'une assemblée générale. Le non-paiement de la cotisation malgré un rappel entraîne l'exclusion automatique d'un membre.